

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 2 (1972)
Heft: 9

Rubrik: Informations sociales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVS



Calculez votre rente !

On y voit beaucoup plus clair, maintenant, en ce qui concerne les « impacts » de la 8^e révision de la loi fédérale sur l'AVS, approuvée le 30 juin dernier par les Chambres fédérales et à l'unanimité. Le flou a disparu de l'ouvrage, le voile est levé ! Et vous pouvez aujourd'hui (vous amuser à) calculer vous-même le montant de votre rente au 1^{er} janvier prochain, à condition de posséder certains éléments de base.

En premier lieu, pour peu que vous connaissiez votre revenu annuel déterminant, qui n'est que la somme de tous les revenus du travail sur lesquels un assuré a versé des cotisations jusqu'au 31 décembre de l'année précédant la naissance du droit à la rente, somme divisée par le nombre d'années et de mois pendant lesquels ledit assuré a cotisé, à compter du 1^{er} janvier suivant son 20^e anniversaire jusqu'à la fin de l'année précédant celle qui consacrera pour lui l'octroi d'une rente. Ce texte est évidemment un peu « touffu », mais il ne l'est plus guère dès qu'on y regarde d'un peu plus près !

Il ne faut pas oublier non plus que ce revenu annuel moyen a été revalorisé jusqu'à maintenant des trois quarts (c'est-à-dire qu'il a été multiplié par 1,75) et qu'il le sera dès le 1^{er} janvier 1973 par le coefficient 2,1. On comprendra pourquoi : c'est tout simplement, mais honnêtement, pour que les salariés devenus rentiers à une époque où leurs revenus n'atteignaient pas des plafonds vertigineux y trouvent eux aussi leur compte. La solidarité va jusque-là, mais oui !

Poursuivons !

Le revenu annuel moyen ainsi défini, il reste à le multiplier par le coefficient ci-dessus pour obtenir une première base de calcul. De ce dernier montant, on va prendre le 1/60 et l'ajouter à un montant fixe de Fr. 320.— pour trouver celui de la rente de vieillesse simple. Pour les couples, il suffira de la multiplier par 1,5 et le tour sera joué.

Cela paraît là encore compliqué ? Prenons un exemple pour illustrer la chose.

Commençons par un revenu annuel moyen déterminant de Fr. 8000.—. Multiplions-le par le coefficient 2,1 : cela nous donne Fr. 16.800.—. Prenons-en le 1/60, soit Fr. 280.—. Ajoutons le montant fixe de Fr. 320.— pour arriver à cette rente vieillesse simple de Fr. 600.— par mois. La rente de couple ? Tout bonnement augmentée de 50 % (ou multipliée par 1,5) et l'on obtient Fr. 900.—.

La rente maximum, fixée comme on le sait à Fr. 800.— pour les personnes seules et à Fr. 1200.— pour les couples, sera versée à ceux dont le revenu annuel moyen déterminant (toute revalorisation comprise, nous sommes bien d'accord) atteindra Fr. 28.800.—. S'il doit dépasser ce niveau, il n'aura aucune incidence sur le montant de la rente, précisons-le bien pour éviter la construction de châteaux en Espagne... Pour éviter surtout d'entendre des gens affirmer qu'ils reçoivent une rente simple de Fr. 1000.— par mois ou une rente de couple de Fr. 1800.— par exemple. Restons dans les normes, sans plus !

La 8^e révision de l'AVS est-elle de nature à améliorer la situation des rentiers dans une notable mesure ou n'est-elle qu'un coup d'épée dans l'eau, comme on l'entend dire encore parfois ? Il faut répondre à la première question par l'affirmative véhémentement et à la seconde par la négative non moins vigoureuse. Pourquoi ?

Parce que cette 8^e révision a porté le montant fixe à Fr. 320.— comme on l'a dit, alors que la 7^e l'avait arrêté à Fr. 125.—.

Parce que cette même 8^e révision a prévu un montant variable égal à 1/60 du revenu annuel moyen déterminant, alors qu'il était du 1/80 précédemment.

Parce que la 8^e révision a revalorisé lesdits revenus annuels moyens déterminants de 2,1 au lieu de 1,75 de la 7^e.

Parce que, enfin, la rente simple minimum est maintenant de Fr. 400.— au moins et la rente maximum (simple toujours) de Fr. 800.—.

On pourra, bien sûr, discuter. Les esprits chagrins diront, entre autres, que la rente de couple ne correspond plus qu'à une fois et demie la rente simple, alors qu'on multipliait jusque-là la seconde par le coefficient de 1,6 pour obtenir la première. Mais ils oublieront d'ajouter que la même rente simple a été passablement augmentée.

On pourrait aussi prétendre que les rentes maximum de l'AVS ne constituent même pas un minimum vital de nos jours et que les rentes minimum ne sont en somme qu'une aumône... On oubliera d'ajouter que le correctif de la rente complémentaire n'a pourtant pas disparu de l'arsenal législatif, loin de là... Bref, les « positifs », et ils seront sans doute les plus nombreux, reconnaîtront que l'on a déjà fait là un pas de bonne longueur en matière de sécurité sociale. Même s'il fallait le faire. On doit aussi mentionner que les rentes ainsi définies n'auront qu'une vie relativement brève puisqu'elles seront modifiées de nouveau le 1^{er} janvier 1975. A cette date, les rentes anciennes seront augmentées de 20 % (pour arriver, ainsi, à une rente de vieillesse simple minimum de Fr. 500.— par mois), tandis que les rentes nouvelles le seront de 25 %.

A ceux qui restent malgré tout pessimistes, disons très simplement que cette 8^e révision de l'AVS n'est en somme que la... 8^e depuis 1948 et qu'il y en aura d'autres. Comme tout le laisse prévoir.

A ceux qui prétendent sans plus réfléchir qu'ils ne la verront pas, offrons-leur de jouir déjà du moment qui passe. Parce que l'on n'en finirait pas d'ergoter !

On le dit — Pensons-y !

A l'époque où l'on parlait timidement de la 8^e révision de l'AVS, des esprits non point chagrins, mais très près de la réalité, n'évoquaient pas sans crainte une éventuelle augmentation du coût de la vie qui lui était, semblait-il, liée. Aujourd'hui, on va plus loin : le Conseil fédéral lui-même en est conscient et il le dit. Il l'a dit, en particulier, par la voix de notre grand argentier, M. Nello Celio, qui ne craint pas de conserver sa franchise, même dans les conditions les plus difficiles.

Vous voilà donc prévenus ! Non point pour que l'on en arrive à peindre le diable sur la muraille, non, mais pour que l'on se prépare à la chose et que l'on tente d'en endiguer les effets dévastateurs.

En espérant que les décisions récemment prises à l'endroit des fonds étrangers suffiront à les réduire dans une mesure telle qu'ils deviendront imperceptibles.

Le tout, en deux mots, c'est d'admettre que chacun est un peu, beaucoup, passablement responsable de la surchauffe, n'est-ce pas ?

Paul-Armand Olivier

d'elles tombe malade à la suite des soucis causés par l'abandon d'un appartement qu'elle occupait depuis 37 ans. Elle décède quelques mois après son déménagement. »

L'angoisse de perdre son logement est comparable à l'anxiété de ne pas en trouver. A cause d'une pénurie de plus en plus aiguë. En 1960, 4360 personnes étaient inscrites au Bureau cantonal du logement; en 1970, il y en avait 7273...

Certains optimistes disent que la pénurie n'est qu'un spectre sans consistance, brandi par les partis de gauche pour de bas motifs électoraux. Il est vrai qu'on a construit à Genève, de 1967 à 1970, une moyenne de 4291 logements par année. Mais il serait malhonnête de ne pas dire que les **deux tiers** de ces nouvelles constructions sont des appartements à haut standing ou encore destinés à la vente. Un tout petit calcul montre que la demande dépasse largement l'offre, ce qui va de pair avec le vieux proverbe: « Tout ce qui est rare est cher. »

On ne peut plus choisir...

Dernière constatation que nous relevons de cette étude: la qualité du logement. « Dans la situation actuelle, la plupart des gens ne parviennent pas à trouver un logement correspondant à leurs besoins et à leurs désirs: on ne peut choisir ni son quartier ni le type d'appartement qu'on désire. (Réd. — A l'école, on m'a pourtant appris qu'en démocratie chacun était libre; c'était même la grosse différence avec les pays totalitaires... Mais dans les pays totalitaires, y a-t-il aussi pénurie de logements ?...) Nous connaissons bon nombre de locataires âgés vivant dans des appartements insalubres, situés dans des sous-sols, sans lumière ni soleil, sans compter l'humidité et autres inconvénients. »

Au chapitre des causes, les assistants sociaux genevois distinguent deux grandes causes à la crise du logement:

1. « On remarque, tant dans le secteur privé que public (Zschokke, Charmilles, CFF, Hôpital, etc.) que des entreprises ont construit et construisent encore des logements destinés exclusivement à leurs employés: changer de travail signifie donc changer de logement... Ainsi, l'employé évitera de risquer sa place en provoquant d'une manière ou d'une autre le mécontentement de son (bon) patron — car cela signifierait pour lui la perte de son logement. » En résumé, on note la triple impossibilité pour les travailleurs de choisir leur habitat, leur environnement, leur travail même.

2. « Les plans d'urbanisme ne sont pas respectés, car les architectes et les urbanistes, de leur propre aveu, n'ont aucun pouvoir si ce n'est de coordonner des intérêts privés. Car ce sont ces intérêts privés qui, en définitive, « font » la ville. Ceux qui possèdent les terrains veulent en tirer un profit maximum. Si un terrain comporte un immeuble ancien aux loyers relativement bas, les revenus ne sont plus adaptés à la valeur spéculative du sol. Dès lors, soit les loyers sont augmentés, soit les locataires sont congédiés pour démolition ou rénovation. »

Solidarité avant tout!

Ces éléments, tirés d'un dossier complet, vous permettront de vous faire une petite idée. Pour ceux qui désireraient « creuser » la question, le dossier est à leur disposition à: « Crise du logement et travail social », case postale 65, 1211 Aïre-Genève.

Conclusions de cette étude:

« La crise du logement a pour origine principale : 1. la propriété privée du sol, qui permet la spéculation et le profit, et les moyens de production du logement qui en font une marchandise ; 2. l'impossibilité de concilier le rendement capitaliste immobilier avec les besoins et les revenus des locataires.

C'est pourquoi nous luttons, dans nos engagements professionnels :

- pour que le logement cesse d'être considéré comme une marchandise ;
- pour que le droit au logement soit reconnu et appliqué à tous ;

- pour que la ville ne se développe plus au détriment de ceux qui l'habitent ;
- pour que les gens puissent habiter dans des quartiers où il fait bon vivre.

Pour qu'un changement véritable intervienne, il importe surtout que les locataires résistent collectivement aux hausses de loyer et aux congés. Seule l'action collective est en mesure de mettre un frein aux appétits des propriétaires. Sans solidarité, les locataires ne peuvent rien. »

Bravo aux travailleurs sociaux genevois pour cette prise de position courageuse, conséquente à leur conscience professionnelle et à la solidarité humaine véritable.

Jean-Pierre Rageth



Une fête nationale vécue dans la solidarité

Le 1^{er} août est l'occasion des grandes envolées oratoires: on n'a de respect que pour la liberté, la neutralité, le sentiment d'unité entre les cantons, la solidarité. En général, ces slogans sont le lendemain remis dans le portefeuille des grandes occasions jusqu'à la prochaine.

La ville genevoise de Vernier n'a pas voulu se contenter de paroles creuses. C'est ainsi qu'autorités et sociétés locales ont décidé de faire du 1^{er} août 1972 une fête où les aînés auraient la meilleure place.

320 personnes âgées venues des quatre coins de la commune ont, ce soir-là, occupé les tables officielles et reçu chacune un agréable souvenir. Les aînés, pour une fois, furent les rois: cette fête fut la leur. Une équipe de bonnes volontés, dont plusieurs conseillers municipaux, fut aux petits soins pour leurs « invités », notamment en les régalant de la traditionnelle soupe du 1^{er} août. Pendant la partie officielle, les aînés verniolans furent illuminés par autant de petits lumignons qu'il y avait d'invités. Et c'est tout ragaillardis que nos « trois fois vingt » sont entrés dans la danse, retrouvant avec ces bonnes vieilles valse et polkas leurs jambes juvéniles.

Merci à la Commune de Vernier et à son maire, M. Fritz Hammerli, d'avoir montré à la Suisse romande qu'on pouvait renouveler une fête traditionnelle et redonner en même temps place et joie à ceux qui ne reçoivent trop souvent que de belles promesses.

Une activité d'été pour les clubs d'aînés

Enthousiasmée par l'expérience des randonnées à ski qui furent organisées l'hiver dernier par le Centre social protestant de Genève, une équipe de personnes âgées vient de fon-

Pour tous les âges



pour votre défense



Vivez mieux, achetez

der un groupe sympathique: le SKIPA (= ski pour personnes âgées). Ce groupe ne limite pas ses activités aux champs de neige. Il a organisé une promenade pédestre dans la région de Trélex-Nyon, sur un parcours « Vita » conçu pour une marche facile et bienfaisante.

Ceux qui voudraient se joindre à ce groupe ou qui aimeraient de plus amples renseignements pour créer un tel groupe dans leur région, peuvent s'adresser à Mme Piller, tél. (022) 35.88.36.

« Loisirs des Aînés »

L'augmentation des tâches confiées au Service social de la Ville d'Onex l'a obligé, au début de l'année, à prendre certaines décisions qui, sur le plan administratif, ont donné naissance à un nouveau service intitulé « Loisirs des aînés ». Il a été confié à Mme Mireille Zahler, chef de service, qui consacrera tout son temps à la préparation de courses et autres divertissements appréciés d'un bon nombre de nos aînés.

Son bureau est dans l'annexe de la Mairie, 27, chemin Charles-Borgeaud et on peut l'atteindre par téléphone au n° (022) 92.73.11.

Ce nouveau service, s'il est destiné à maintenir des relations étroites entre aînés et Commune, ne comprend en revanche pas de démarches sociales qui restent l'apanage du Service social dont le chef est M. Jacques Duhamel.

Nos félicitations à Mme Zahler, une amie de notre journal.

**Le roi est mort...
vive le roi !**



Ce cri du peuple français, refusant de s'apaiser sur la chute d'un règne passé mais portant toutes ses espérances sur l'avènement du nouveau, c'est un peu le cri des collaborateurs vaudois de Pro Senectute.

N'allez surtout pas imaginer qu'il se réjouissent du départ du président sortant, le pasteur Robert Guignard, de Vufflens-le-Château. C'est en effet sous le « règne » de M. Guignard que la Fondation vaudoise pour la vieillesse a amorcé un virage très important en créant de nouveaux services et en offrant des possibilités nouvelles et variées. Il sied donc de lui adresser remerciements et félicitations pour le travail qu'il a accompli de 1967 à 1972.

Pour ces prochaines années, le « grand patron » est M. Jean-Jacques Luzio, de La Tour-de-Peilz. Dans le « civil », M. Luzio est chef du service des œuvres sociales de cette charmante cité lémanique qui s'est signalée par des réalisations tout à fait d'avant-garde en faveur des personnes âgées. Nous avons eu l'occasion de le rencontrer à plusieurs reprises, notamment dans le cadre des responsables des cours préretraite dont il est une des chevilles ouvrières. Rayonnant, accueillant, très ouvert aux idées nouvelles, il est au courant de tout ce qui se fait de mieux au service du Troisième Age. Pour les dames, il est important de savoir que M. Luzio est un authentique ressortissant des Grisons, ce qui explique à la fois son teint hâlé et son charme quasi irrésistible.

L'équipe du journal « Aînés » tient à lui adresser ses sincères félicitations pour cette nomination indiscutablement méritée. Elle souhaite que, sous son patronage, Pro Senectute puisse toujours mieux soutenir et défendre la cause des personnes âgées.

Il n'est pas inutile d'ajouter que, si les présidents passent, l'équipe de direction demeure à son poste: M. R. Wyss,



Histoire sans paroles
(Dessin de Sabatès)

directeur général et Mme Matile, directrice du Service d'aides au foyer et leurs collaborateurs restent à votre disposition la plus attentive rue du Maupas 51, à Lausanne.

« Aînés » au Comptoir suisse

Comme l'année passée, « Aînés » s'est assuré un stand au prochain Comptoir suisse, du 9 au 24 septembre. C'est le stand 273 situé au 1^{er} étage de la Halle 2. Les amis du journal y seront les bienvenus!

Franchise postale

Nous sommes toujours heureux de recevoir du courrier de nos lecteurs. On vous promet qu'on prêtera dans l'avenir encore plus de soin et d'attention à répondre aux suggestions,



LE PLUS PETIT DES GRANDS MAGASINS

F. SCHÜPBACH-TAUZIAC
Appareils ménagers et industriels

Place de la Gare 6
1033 CHESEAUX
(021) 91 21 54

ATTENTION: Pour vous être encore plus agréables,
nous offrons un

rabais supplémentaire de 10%

à tous clients bénéficiaires de l'AVS, même sur les
prix DISCOUNT

critiques et encouragements. Mais, de votre côté, soyez gentils: n'envoyez pas de **lettres anonymes**. Nous respecterons votre anonymat, si vous le désirez, mais nous souhaitons savoir à qui nous avons affaire.

Les prolongements de la sexualité

Merci pour les nombreuses lettres que vous nous avez fait parvenir à propos de l'article « Pas de retraite pour l'amour ». Nous nous réjouissons de pouvoir continuer le dialogue avec vous, ce qui sera possible dès que le Dr Bugnon sera rentré de vacances. Alors, patience jusqu'au prochain numéro!

Oubli bien involontaire

L'Œuvre des sœurs visitantes de Lausanne et environs nous fait aimablement remarquer que nous avons oublié de mentionner leur précieuse activité dans la liste des « bonnes adresses pour la santé » (« Aînés » n° 6). C'est bien volontiers que nous réparons cet oubli. Lors, si vous avez besoin de soins à domicile et que votre choix se porte sur une sœur visitante, il vous suffira de consulter l'annuaire du téléphone sous « sœur visitante » pour trouver nom et adresse.

« Soleil d'automne » en promenade

Il est bien connu que les Combiers sont fiers de leur Vallée de Joux. Ils ont bien raison! Le paysage, les gens, les vacherins, tout y est accueillant. Une chose frappante, c'est la vitalité extraordinaire des sociétés. Le « Soleil d'automne » des Bioux, club d'aînés, comme son nom l'indique, montre son dynamisme notamment en partant en excursion. C'était d'ailleurs un bien beau programme: Avenches, dîner sur le restaurant-bateau de Portalban, Morat avec visite en long et en large: remparts, boutiques, port... et petits bistrots sous les arcades; Neuchâtel puis retour sur la Vallée. Tout le monde a été très content de tout: le beau temps, l'organisation impeccable, l'ambiance. Ceux qui s'y connaissent un peu en géographie remarqueront sans doute que si les habitants des Bioux aiment bien partir en course, ils ne tiennent pas du tout à quitter leur Jura des yeux!

On n'a que l'âge de son esprit...



Au début de cette année, deux retraités, Louis Gaillard, 63 ans, de Riddes, et Henri Chastang, 62 ans, de Paris, ont réussi une performance qu'on réserve habituellement à des adolescents. Non seulement, ils ont sauté pour la première fois de leur vie en parachute d'une hauteur de 700 m, au-dessus de Verbier, mais ils ont encore réussi les épreuves physiques prescrites pour affronter de tels sauts, soit une course de 500 m à faire en moins de 2 minutes, 80 m en

12 secondes, un saut en longueur de 4 m et un grimper de perche de 5 m en 10 secondes...

Les deux sexagénaires étaient fous de joie à leur arrivée. Le pilote des glaciers Martignoni les avait transportés à 3000 m au-dessus de la Croix-de-Cœur.

L'instructeur genevois Roger Duflos a contrôlé ces sauts et a fait un vif éloge des deux retraités. Jamais des personnes ayant dépassé 60 ans n'avaient sauté en parachute en Valais. Avis aux amateurs... S'ils sont nombreux, « Aînés » organisera des cours!

Encore un nouveau centre

Pro Senectute vient d'ouvrir un centre d'information et d'action destiné aux personnes âgées de Brigue et environs. Les consultations et renseignements utiles se donneront par Mme Merz, en la Maison paroissiale de Brigue. Elle vous y attendra chaque lundi entre 14 h. 30 et 16 h. 30 et tous les jeudis de 8 h. 30 à 10 h. 30.



Où en est le home médicalisé ?

Nous parlions, dans notre dernière chronique, de l'orientation que prend la construction hospitalière et la distribution des institutions prévues et réservées au Troisième Age: maisons pour retraités valides mais pourvus de la sécurité sociale (soins médicaux à domicile, cantine, aide familiale) si besoin est; homes sans soins médicaux; homes médicalisés avec relations hospitalières; enfin hôpital psychiatrique (ou division) spécialisé.

L'on sait que le projet de transformation de l'ancien hôpital de La Chaux-de-Fonds est au point mort: pas judicieux (le premier) ou trop cher pour la municipalité. Il faudrait que le canton décide définitivement de sa politique hospitalière. En attendant, un devis d'urgence avait été établi pour la transformation de l'actuel « Home des vieilles dames » de la Sombaille en « home médicalisé » pour les personnes âgées des deux sexes. Il semblait qu'il n'y avait, en 1971, qu'une question de terrain à régler avec le home d'enfants jouxtant, c'est-à-dire avec la Commune elle-même, pour commencer les travaux.

A notre connaissance, ils ne le sont pas encore: où en est qu'est-on, comme on commence à dire? La Commission cantonale de gériatrie, que préside le préfet des Montagnes Jean-A. Haldimann, le sait sûrement.

J. M. N.



— C'est fini.
Je ne fais plus partie de votre société.
(Dessin de Sabatès)

Vous aussi...

...vous pouvez conserver ou acquérir une santé meilleure, grâce à nos produits diététiques qui conviennent également à chaque régime.

Nous livrons à domicile directement ou par poste.

Magasin « BONNE SANTÉ » 6, rue Haldimand 1003 Lausanne ☎ 22 71 45 Gérante: Mme Pache

